



Les circulaires ministérielles successives fixent de grands axes tels que la réactivation de l'École de République en tant que vecteur d'ascension sociale et sa capacité à s'élever contre toutes les barrières (sociales, économiques, géographiques, culturelles), ce qui inclut sa contribution à susciter l'attractivité des territoires ruraux.

Cependant, Il se confirme une inadéquation entre les ambitions ministérielles affichées et les moyens effectifs pour les mettre en œuvre.

La réalité du terrain breton est la poursuite de la réduction des emplois d'enseignement. En argumentant du déclin démographique et du rééquilibrage des moyens alloués entre les académies, le Rectorat a établi la suppression nette de 56,5 ETP (équivalents temps plein) dans l'enseignement public du second degré en Bretagne, qui se répercute par une réduction de 18,5 ETP en Côtes d'Armor. S'y ajoutent la perte de 4 ETP et la fermeture de 16 classes (pour 6 ouvertures) dans le premier degré public en Côtes d'Armor.*

Or, de nombreux rapports (ex : la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance en 2022, la Cour des comptes en 2023) confirment une aggravation des inégalités territoriales et sociales en France, au profit de l'enseignement privé et/ou des établissements de centre-ville.

C'est pourquoi, nous, personnels et usagers de l'enseignement public, contestons cette approche comptable du Ministère de l'Éducation nationale, qui se traduit par une érosion progressive du nombre de classes et une détérioration des conditions de travail et de la santé des personnels.

Nous revendiquons au contraire un changement de modèle, axé sur la qualité de l'offre éducative et la pérennité d'un maillage dense et structurant d'établissements publics.

C'est en engageant les financements, à la véritable hauteur des ambitions proclamées, que l'enseignement public et laïque pourra être véritablement la « fabrique de notre avenir [commun] ».

C'est en relançant les investissements que les élèves pourront dignement recevoir et s'approprier un savoir pluridisciplinaire de qualité, indispensable à leur émancipation, à leur formation en faveur d'une citoyenneté éclairée, et à leur épanouissement futur dans leurs études supérieures et leur vie professionnelle.

Garantir la qualité de l'enseignement public est un choix politique. Elle implique une transformation profonde de la politique fiscale de l'État. L'augmentation des contributions fiscales concernant les plus hauts revenus et les grandes entreprises doit se substituer aux faveurs qui leur sont accordées, faveurs qui aboutissent au maintien structurel d'un déficit budgétaire, compte tenu de la limitation des recettes de l'État chaque année.

*Source : Rectorat de Rennes